



Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

RAPPORT ANNUEL

2024
2025





**Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi**

Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements.

- Charles Darwin

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	
PRÉSENTATION DE L'AGENCE	2
Origine.....	2
Institution.....	2
Mission.....	2
Mandat.....	2
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3
NOS PARTENAIRES	4
Les producteurs forestiers.....	4
L'industrie forestière.....	4
Le monde municipal.....	4
Le partenaire gouvernemental.....	4
ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	4
Le conseil d'administration.....	4
Le comité technique.....	5
Les conseillers forestiers.....	5
Personnel de l'Agence.....	5
RAPPORTS D'ACTIVITÉS	6
PROGRAMMES D'AIDE	7
MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES	8
LES TRAVAUX SYLVICOLES	10
VÉRIFICATIONS OPÉRATIONNELLES 2024-2025	14

Liste des annexes

Annexe 1 Suivi budgétaire 2024-2025 et planification 2025-2026

Annexe 2 Territoire de l'Agence Abitibi

Annexe 3 Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2025-2026

MOT DU PRÉSIDENT

À vous, partenaires de la forêt privée, il me fait grand plaisir de vous remettre le rapport annuel pour l'année 2024-2025 de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi. Vous y trouverez un contenu qui fait foi des nombreux événements et activités qui ont eu cours durant cette année.



Plusieurs ententes ont été reconduites dont le Programme de mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), ce qui annonce la pérennité de l'Agence et la poursuite des travaux qu'elle mène pour les prochaines années.

Le Programme SUBVENTION21, arrivé à sa dernière année et qui a débuté en 2021, nous a permis de réaliser des investissements de 5 601 013 \$ avec un total de 4 787 hectares qui ont fait l'objet de divers travaux sylvicoles. Les travaux commerciaux est le groupe d'activités le plus important avec 2 200 ha réalisés dans ce programme.

Le programme plan pour une économie verte 2030 (PEV2030) dédié à l'entretien des reboisements réalisés dans le cadre du programme FEFEC, nous a permis d'entretenir 680 ha avec des investissements de 1 528 471 \$.

Dans le cadre du suivi de l'entente AGENCE-MAPAQ-MRNF-UPA, il y a eu des rencontres des parties pour assurer l'application des clauses de l'entente selon les objectifs établis.

C'est plus de 3 900 hectares qui ont fait l'objet de divers travaux sylvicoles durant la saison tout programme confondu. L'entretien de plantation est le groupe d'activités le plus important sur le plan budgétaire, le tout en concordance avec nos stratégies qui priorisent la protection des investissements.

Toutes ces actions ont permis de nous faire avancer dans le sens de la mission de l'Agence soit de « Supporter les propriétaires privés, dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier, dans le but de maximiser les diverses retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi ».

Enfin, je remercie tous les partenaires de la forêt privée ainsi que le personnel de l'Agence pour leur dévouement à cette mission qui est de faire du domaine de la forêt privée un milieu dynamique, prospère et stimulant.

Je vous souhaite donc une très bonne saison 2025-2026!

Pascal Rheault, Président

PRÉSENTATION DE L'AGENCE

Origine

S'est tenu à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se sont réunis les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, les représentants de l'industrie de transformation des produits forestiers, les gens du monde municipal et du gouvernement du Québec. Étant préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, tous ont reconnu l'appartenance de la forêt privée au patrimoine forestier québécois. Elle serait dorénavant définie dans la Loi régissant les forêts. Ainsi, afin de développer son plein potentiel, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises. Dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont donc été créées.

Institution

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129^e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles de l'époque, M. Guy Chevrette, avisait qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article 124.4 de la Loi sur les forêts, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA) était constituée.

Mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les propriétaires de boisés privés dans la réalisation de travaux sylvicoles. Ceci, dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

Mandat

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Afin de tendre vers sa mission, l'Agence s'est donné huit orientations stratégiques.

Orientation 1

Intensifier l'aménagement forestier sur forêt privée en Abitibi.

Orientation 2

Améliorer la planification des travaux sylvicoles.

Orientation 3

Améliorer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Orientation 4

Augmenter les budgets de l'Agence Abitibi, notamment pour soutenir l'aménagement forestier intensif.

Orientation 5

Exercer un leadership dans le développement d'une foresterie environnementale responsable.

Orientation 6

Développer des outils et des activités de communication.

Orientation 7

Accentuer les partenariats et les représentations avec les intervenants régionaux et nationaux impliqués dans le développement de la forêt privée.

Orientation 8

Maintenir une saine gestion administrative de l'Agence Abitibi afin de maximiser les retombées en forêt.

NOS PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation de quatre (4) groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

Les producteurs forestiers

On en dénombre près de 6 000 sur le territoire de l'Agence. Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (2 administrateurs) et le Groupement forestier (2 administrateurs).

L'industrie forestière

L'industrie doit assurer un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. En se procurant des volumes de bois en provenance des forêts privées, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois participent financièrement au programme.

Les quatre (4) plus importants industriels de la transformation du bois dans le sciage, le déroulage et les panneaux, et qui s'approvisionnent en forêt privée ont un siège au Conseil d'administration de l'Agence.

Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Au sein du conseil d'administration de l'Agence siègent 4 représentants des 4 MRC de l'Abitibi (MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de Rouyn-Noranda et MRC de la Vallée-de-l'Or).

Le partenaire gouvernemental

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) agit à titre de responsable de l'application de la Loi. Il participe financièrement au programme, établit la grille de taux pour les travaux sylvicoles et en définit les balises techniques. Le MRNF est représenté par 4 membres au sein du conseil d'administration de l'Agence.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Le conseil d'Administration

Il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration. Tous les partenaires de l'Agence y ont participé en déléguant au moins un représentant à chaque Conseil d'administration. L'Agence remercie tous les administrateurs pour leurs précieuses collaborations et contributions.

Les administrateurs qui ont représenté nos partenaires au Conseil d'administration durant la saison 2024-2025

MRNF	Industriels Forestiers	Producteurs Forestiers	Municipal
Nicolas Pouliot Pascal Simard Stéphanie Racicot Vincent Nadeau Thomas Bourbonne	Alain Shink David Richard Patrick Bourque William Tardif Yan Bernard Félix Guay Guy Lamoureux	Anne-Marie Béland Gilles Audet Sylvain Thibodeau Stéphane Paul	Benjamin Tremblay David Lambert Fernand Major Nathalie-Ann Pelchat Pascal Rheault Maurice Mercier

Le comité technique

Le rôle du comité technique est de soutenir directement le conseil d'administration en travaillant à divers dossiers particuliers.

Membres du comité technique

Membre représentant	Partenaire
Vincent Nadeau	MRNF
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink et David Richard	Industriels forestiers
Pascal Rheault	Municipal
Marjorie Paletta	Conseillers forestiers indépendants

Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs des programmes. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités annuellement pour œuvrer sur l'ensemble du territoire de l'Agence (MRC/Ville). Les coordonnées complètes des conseillers forestiers pour la prochaine saison se trouvent à l'annexe 3.

Personnel de l'Agence

La saison 2024-2025 est la quatrième saison où le secrétariat de l'Agence est assuré par Le Groupe CAF. Un nouveau contrat de services d'une durée de trois années (01 juin 2024 au 31 mai 2027) a été signé. Le contrat couvre la logistique, l'administration, le secrétariat général et des services techniques (vérification opérationnelle et recommandations au conseil d'administration).

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PMO-PEV 2030)

Le projet vise la bonification du PAMVFP par des travaux de boisement de superficies en friches et de remise en production des superficies affectées par la TBE. Ces superficies sont reconnues pour leur potentiel en séquestration de carbone. L'enveloppe budgétaire du PMO-PEV 2030 est de 8,1 M\$ sur 3 ans, incluant le coût de production des plants, dont 4,1 M\$ sont investis en 2023-2024, 2,7 M\$ en 2024-2025 et 800 000\$ en 2025-2026. Ces investissements, ont pour objectif de contribuer à accroître la séquestration des GES.

Bonification du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Une bonification de 135,3 M\$ sur cinq a été annoncée ans Dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). L'Agence Abitibi a obtenu un montant supplémentaire dans le cadre cette bonification de 1 535 000 \$. Cette nouvelle enveloppe constitue une aide ponctuelle pour la saison 2024-2025 visant les activités de concertation et de gestion, les activités de transfert de connaissance ainsi que la réalisation de traitements sylvicoles dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Entente AGENCE-MAPAQ concernant la prescription de travaux visant le reboisement sur terres privées en zone agricoles de l'Abitibi

L'entente vise à encadrer le reboisement des friches à bon potentiel agricole. Durant la saison 2024-2025 le nouveau processus de soumission de demandes de reboisement sous format géomatique a été utilisé et a permis d'avoir des acceptations partielles des demandes. Le nouveau processus de demandes a permis d'augmenter les pourcentages de superficies acceptées par rapport aux superficies totales demandées en comparaison avec les saisons précédentes. Une rencontre bilan s'est tenue le 28 mai 2025 où ont été présentés les résultats de la saison 2024-2025 ce qui a permis d'évaluer les retombées de l'entente.

Milieux humides et hydriques

Le dossier a suivi son cours avec les MRC au cours de l'année. M Sylvain Thibodeau représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de la ville de Rouyn-Noranda. Mme Marjorie Paletta représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. L'Agence va continuer de participer aux rencontres des comités de travail sur le plan directeur sur les milieux humides et hydriques. C'est un dossier à suivre compte tenu des impacts potentiels sur certaines de nos activités.

Compensation Carbone

Certains programmes permettent aux industries de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre via du reboisement. L'Agence Abitibi n'est pas impliquée dans ces programmes pour le moment. Nous restons attentifs pour cette question pour s'adapter avec les réglementation et les orientations stratégiques de l'Agence.

PROGRAMMES D'AIDE

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2024-2025, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) via le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois (voir tableau 2).

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Subvention-2021)

Ce programme de 5 600 000 \$ pour une période de quatre ans, (2021-2024), a l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV en ce qui concerne le reboisement et l'éclaircie commerciale.

La saison 2024-2025 est la quatrième et dernière saison de la Convention de subvention 2021-MRNF. Les tableaux 1 et 2 présentent les réalisations par catégorie de travaux dans le cadre du programme Subvention-2021 de 2021-2022 à 2024-2025 ainsi que les réalisations totales.

Tableau 1 : Réalisations dans le cadre du programme Subvention-2021 de 2021-2022 à 2024-2025 (Source : SIGGA)

	2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	Travaux Réalisés	Montants investis (\$)	Travaux Réalisés	Montants investis (\$)	Travaux Réalisés	Montants investis (\$)	Travaux Réalisés	Montants investis (\$)
Préparation de terrain (ha)	117,37	151 104	95,60	100 920	118,79	181 282	396,65	582 848
Reboisement (plants)	153 021	85 741	377 216	185 078	555 418	297 850	262 344	148 727
Traitement d'éducation (ha)	373,18	757 929	375,05	770 179	264,88	557 518	180,68	376 829
Travaux commerciaux (ha)	384,10	213 841	507,82	260 609	498,24	331 704	800,27	430 781
Ajustements COVID	-	53 624	-	114 450	-	-	-	-
Total	-	1 262 238	-	1 431 236	-	1 368 354	-	1 539 185

Tableau 2 : Réalisations totales dans le cadre du programme Subvention-2021 (Source : SIGGA)

	Travaux Réalisés	Montants investis
Préparation de terrain (ha)	728,41	1 016 154 \$
Reboisement (plants)	1 347 999	717 396 \$
Traitement d'éducation (ha)	1 193,79	2 462 455 \$
Travaux commerciaux (ha)	2 190,43	1 236 935 \$
Ajustements COVID	-	168 074 \$
Total	-	5 601 013 \$

MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le tableau 3 présente toutes les sources de financement de l'Agence Abitibi pour les saisons 2024-2025 et 2023-2024.

Tableau 3 : Ressources financières de l'Agence Abitibi (Source : SIGGA)

Sources de revenus	2023-2024	2024-2025	Évolution
MRNF – <i>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)</i>	1 686 700 \$	1 501 700 \$	-11%
MRNF – Bonification du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	-	1 535 000 \$	-
MRNF – PEV2030	-	1 505 955 \$	-
MRNF – FEDEC	2 521 519 \$	-	-
MRNF – Programme « Subvention 2021 »	1 386 354 \$	1 538 172 \$	11%
Contributions des usines de transformation du bois	292 840 \$	375 839 \$	28%
Total des ressources financières	5 887 413 \$	6 456 666 \$	10%

Méthodes de financement des travaux

En plus de pouvoir être financé globalement, (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés sur le plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

L'aide accordée par l'agence couvre en partie les taux techniques et d'exécution, soit :

- préparation de terrain : 80%
- reboisement : 80%
- entretien de plantation : 95%
- autres travaux non commerciaux : 80%
- travaux commerciaux : 90%

Contribution des producteurs forestiers

La contribution des producteurs forestiers peut être réalisée sous forme de services rendus (travail sylvicole) et/ou en contribution financière. Cette contribution assure l'implication des producteurs dans la réalisation des projets et la protection des investissements.

Contribution de l'industrie

En vertu de l'article 162 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier « Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution.

Cette contribution est gérée annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année. ». Pour 2024-2025 le taux par mètre cube de bois est de 1,00 \$.

Durant la saison 2024-2025, ce sont 8 titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont acheté 375 839 m³ de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale de 375 839 \$.

Ressources additionnelles

Contribution des partenaires

À ces ressources financières se sont ajoutées les ressources humaines dites additionnelles, elles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Ces aides fournies par les différents partenaires de l'Agence, accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence.

Production de plants MRNF

Les coûts de production des plants qui sont assumés entièrement par Le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) s'élèvent à 1 585 631 \$ en 2024-2025 pour la production de 2 212 636 plants.

Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence une aide provenant de son personnel comme il est prévu par le règlement du gouvernement. Ainsi, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, il comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

LES TRAVAUX SYLVICOLES

Au cours de l'année financière 2024-2025, l'Agence Abitibi a versé une aide financière de 5 395 193 \$, ce qui représente une augmentation de 485 704 \$, soit 10 % de plus que l'année précédente (Tableau 4).

Par rapport à l'exercice précédent, la préparation de terrain a connu une augmentation. En effet, il y a eu 879,64 ha de terrain préparé comparé à 830,39 ha en 2023-2024. Cette hausse s'explique entre autres par la révision à la hausse de la stratégie de l'Agence pour garder un niveau de reboisement de 2 millions d'arbres par année.

Le nombre de plants mis en terre a été 16% moins élevé en 2024-2025 (2 212 636 plants) comparé à la saison 2023-2024 (2 622 584 plants), les budgets investis en 2024-2025 (1 338 560 \$) ont été 9% moins élevés que les montants investis en 2023-2024 (1 464 662 \$).

On enregistre aussi une augmentation (+18%) dans les budgets relatifs à la catégorie de travaux commerciaux en 2024-2025 (527 068 \$) en comparaison avec 2023-2024 (447 841 \$). Cela reflète la stratégie de l'Agence Abitibi pour l'atteinte des objectifs de mobilisation des producteurs à la mise en marché des bois.

L'évolution par groupes d'activités a varié entre -9% et +31% pour la saison 2024-2025 par rapport à la saison 2023-2024. Le tableau 4 présente Travaux sylvicoles réalisés par groupe d'activités pour les saison 2023-2024 et 2024-2025.

Tableau 4 : Comparaison des montants versés et des travaux réalisés en aide financière par groupes d'activités 2023-2024 et 2024-2025 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités	2023-2024			2024-2025			Évolution entre 2023-2024 et 2024-2025	
	Montants versés	%	Travaux exécutés	Montants versés	%	Travaux exécutés	Montants versés	Travaux exécutés
Préparation de terrain (ha)	1 362 648 \$	28%	830,39	1 385 329 \$	26%	879,64	2%	6%
Reboisement (plants)	1 464 662 \$	30%	2 622 584	1 338 560 \$	25%	2 212 636	-9%	-16%
Entretien de plantation (ha)	1 634 338 \$	33%	889,02	2 144 236 \$	39%	1 099,77	31%	24%
Traitement commercial (ha)	447 841 \$	9%	649,52	527 068 \$	10%	858,46	18%	32%
Total	4 909 489 \$	100%	-	5 395 193 \$	100%	-	10%	-

Le tableau 5 présente les travaux sylvicoles réalisés et les montants investis par programme pour la saison 2024-2025.

Tableau 5 : Travaux sylvicoles réalisés et montants versés des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées 2024-2025 (Source : SIGGA)

Programme	Codes d'activités	Groupe d'activités	Travaux exécutés	Montants versés	Pourcentage du budget	Nombre de projets
PAMVFP (Régulier)	500	Préparation de terrain (ha)	482,99	802 480 \$	34%	74
	600	Reboisement (plants)	1 729 296	1 043 834 \$	45%	135
	700	Entretien de plantation (ha)	236,12	384 936 \$	17%	50
	900	Traitement commercial (ha)	58,19	96 287 \$	4%	9
	Total			2 327 537 \$	100%	268
Subvention 2021	500	Préparation de terrain (ha)	396,65	582 848 \$	38%	40
	600	Reboisement (plants)	262 344	148 727 \$	10%	14
	700	Entretien de plantation (ha)	180,68	376 829 \$	24%	84
	900	Traitement commercial (ha)	800,27	430 781 \$	28%	75
	Total			1 539 185 \$	100%	213
PEV2030	600	Reboisement (plants)	220 996	145 999 \$	10%	31
	700	Entretien de plantation (ha)	682,97	1 382 472 \$	90%	127
Total				1 528 471 \$	100%	158
Total général				5 395 193 \$	-	639

La figure 1 présente les pourcentages de budgets par catégorie de travaux pour la saison 2024-2025.

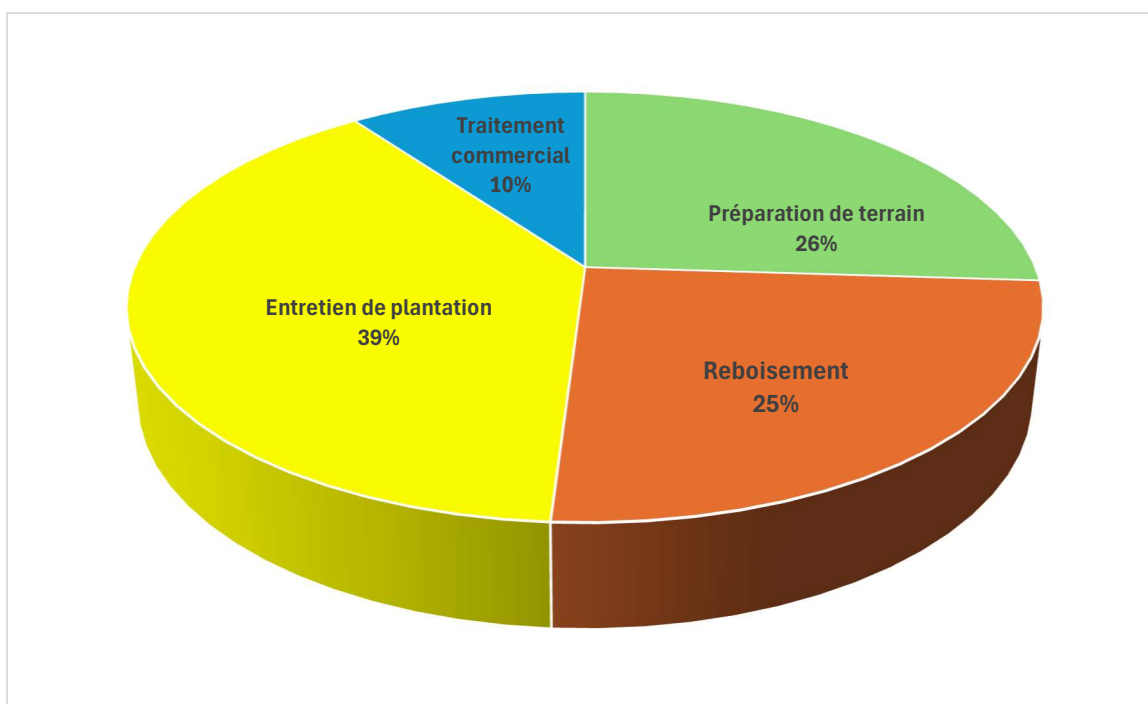


Figure 1 : Répartition de l'aide financière totale par types d'activités 2024-2025 (Source : SIGGA)

Répartition des budgets par MRC/Ville

Le territoire de l'Agence est présenté dans l'annexe 2. Les montants provenant des programmes de subvention répartis par MRC/Ville du territoire de l'Agence sont présentés au tableau 6. Il est à noter que les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest. La MRC d'Abitibi-Ouest et VVB (+30%) a connu l'augmentation la plus importante en budgets investis en 2024-2025 (3 089 778 \$) en comparaison avec la saison 2023-2024 (2 378 531 \$).

Tableau 6 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2024-2025 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités	MRC d'Abitibi-Ouest et VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de la Vallée-de-l'Or	TOTAL
Préparation de terrain	581 992 \$	193 365 \$	535 524 \$	74 448 \$	1 385 329 \$
Reboisement	845 444 \$	91 701 \$	335 687 \$	65 728 \$	1 338 560 \$
Entretien de plantation	1 384 431 \$	204 070 \$	443 851 \$	111 884 \$	2 144 236 \$
Traitement commercial	277 911 \$	125 862 \$	117 580 \$	5 715 \$	527 067 \$
TOTAL 2024-2025	3 089 778 \$	614 998 \$	1 432 642 \$	257 775 \$	5 395 193 \$
TOTAL 2023-2024	2 378 531 \$	544 299 \$	1 563 126 \$	423 534 \$	4 909 489 \$
Évolution en pourcentage	+30%	+13%	-8%	-39%	+10%

Répartition des budgets par Conseillers indépendants et Groupements forestiers

Le tableau 7 présente une comparaison des travaux réalisés par les conseillers indépendants par rapport aux Groupement forestier. Pour la saison 2024-2025, le groupement forestier a réalisé 391 projets comparativement à 248 projets pour les conseillers forestiers indépendants.

Tableau 7 : Travaux d'aménagement réalisés par les Conseillers indépendants et par le Groupement forestier en 2024-2025 (Source : SIGGA)

Groupes d'activités	Conseillers indépendants			Groupement forestier		
	Travaux réalisés	Montants investis	Nombre de projets	Travaux réalisés	Montants investis	Nombre de projets
Préparation de terrain (ha)	411,71	683 692 \$	43	467,93	701 636 \$	61
Reboisement (plant)	749 759	475 358 \$	99	1 462 877	863 202 \$	123
Entretien de plantation (ha)	339	669 024 \$	61	760,77	1 475 212 \$	144
Traitement commercial (ha)	145,59	154 919 \$	21	712,87	372 149 \$	63
TOTAL :		1 982 993 \$	248		3 412 199 \$	391

Clientèle desservie

Les cinq conseillers forestiers accrédités ont, pour l'exercice 2024-2025, desservi 348 producteurs forestiers, soit une augmentation de 16 producteurs comparativement à l'exercice précédent. L'investissement moyen par producteur forestier en 2024-2025 s'élève à 15 503 \$, soit 5% de plus que l'année 2023-2024 qui était de 14 788 \$. Les montants des investissements moyens par conseiller et par producteur sont présentés au tableau 8.

Tableau 8 : Producteurs forestiers desservis en 2024-2025 et investissement moyen par producteur
(Source : SIGGA)

Conseillers forestiers	Budget total	Producteurs desservis	Investissement moyen par producteur
04 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi-Ouest)	107 752 \$	2	53 876 \$
07 - Roulec	349 774 \$	13	26 906 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	740 524 \$	60	12 342 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	427 891 \$	13	32 915 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l'Or)	99 353 \$	10	9 935 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l'Or)	158 422 \$	11	14 402 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	3 412 199 \$	231	14 771 \$
37 - Consultant forestier Jasmin Rouleau	99 278 \$	8	12 410 \$
Total	5 395 193 \$	348	15 503 \$

VÉRIFICATIONS OPÉRATIONNELLES 2024-2025

Les tableaux 9 et 10 présentent la vérification opérationnelle réalisée en 2024-2025 par conseiller, par groupe de travaux et par MRC. Au total il y a eu 42 projets vérifiés, soit un taux de vérification de 8,1%. La qualité des travaux est au rendez-vous.

Tableau 9 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2024-2025 par conseiller et par groupe de travaux

Conseiller	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Reboisement	Entretien	Travaux commerciaux	Total par conseiller
Sylviculture La Vérendrye	3	3	3	4	13
Coopérative de Travail de Guyenne	1	3	1	1	6
Roulec	2	1	2	1	6
Consultant forestier Jasmin Rouleau	2	1	2	0	5
Groupement Forestier Coopératif Abitibi	3	4	4	1	12
Total par groupe	11	12	12	7	42

Tableau 10 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2023-2024 par MRC et par groupe de travaux

MRC	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Reboisement	Entretien	Travaux commerciaux	Total par MRC
Abitibi-Ouest et VVB	3	5	6	1	15
Ville de Rouyn-Noranda	2	1	2	1	6
Abitibi	5	3	3	4	15
Vallée-de-l'Or	1	3	1	1	6
Total par groupe	11	12	12	7	42

Annexe 1 – Suivi budgétaire 2024-2025 et planification 2025-2026

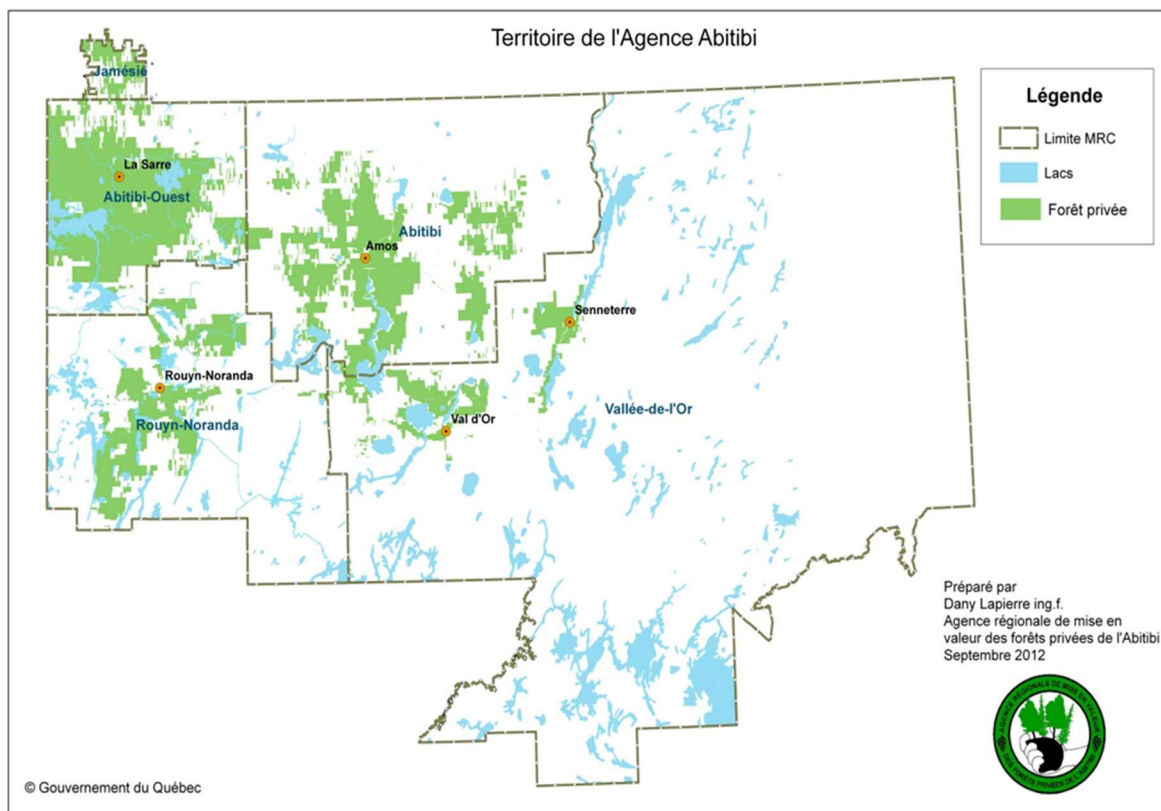


Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

	2024-2025			2025-2026
	Budget	Au 31/03/2024	Prévu au 31/03/2024	Budget
REVENUS				
Revenus reportés	- \$	3 398 398 \$	3 398 398 \$	1 766 005 \$
Encaisse	- \$	(11 851) \$	(11 851) \$	- \$
Versement reçu PAMVFP	1 501 700 \$	1 501 700 \$	1 501 700 \$	- \$
Versement reçu PAMVFP (supplément)	1 535 000 \$	1 535 000 \$	1 535 000 \$	- \$
Versement reçu 2 milliards d'arbres	- \$	- \$	- \$	- \$
Versement reçu PEV2030	1 505 955 \$	1 505 955 \$	1 505 955 \$	- \$
Placement-EPQ	- \$	2 471 437 \$	2 471 437 \$	2 471 437 \$
Placements-Industrielle Alliance	- \$	2 704 817 \$	2 704 817 \$	2 704 817 \$
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées				
MRNF - PAMVFP	2 100 000 \$	660 326 \$	660 326 \$	1 501 700 \$
MRNF - PAMVFP (2024-2029) Supplément	- \$	1 535 000 \$	1 535 000 \$	1 627 200 \$
MRNF - "Subvention 2021" (5,6M\$/4ans)	1 519 000 \$	1 538 172 \$	1 538 172 \$	- \$
MRNF - Programme PMO-PEV 2030	1 505 955 \$	1 604 894 \$	1 604 894 \$	309 800 \$
MRNF - Avenant démarche mobilisation (Colloques)	6 000 \$	- \$	- \$	- \$
MRNF - 2 milliards d'arbres	- \$	- \$	- \$	593 000 \$
MRNF - Plan d'aménagement forestier bonifié (PAFB)	- \$	- \$	- \$	60 000 \$
MRNF - PAFB Frais d'administration	- \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
Contribution de l'industrie	300 000 \$	375 839 \$	375 839 \$	300 000 \$
Constat irrégularité	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres revenus	- \$	17 978 \$	17 978 \$	- \$
Recipients manquants	- \$	- \$	- \$	- \$
Transport de plants réfrigérés	- \$	4 407 \$	4 407 \$	- \$
Calcul de possibilité forestière	- \$	17 655 \$	17 655 \$	- \$
Revenus d'intérêts	215 000 \$	255 166 \$	255 166 \$	100 000 \$
Autres revenus :				
Vente de pancartes	300 \$	60 \$	60 \$	200 \$
Total des revenus :	5 646 255 \$	6 015 497 \$	6 015 497 \$	4 497 900 \$
DÉPENSES				
Aide financière				
Travaux de mise en valeur du PAMVFP	2 333 333 \$	792 537 \$	792 537 \$	3 485 022 \$
Travaux de mise en valeur du PAMVFP (supplément)	- \$	1 535 000 \$	1 535 000 \$	1 627 200 \$
Subvention 2021	1 519 000 \$	1 539 185 \$	1 539 185 \$	- \$
MRNF - Programme PEV 2030	1 430 000 \$	1 528 471 \$	1 528 471 \$	309 800 \$
MRNF - 2 milliards d'arbres	- \$	- \$	- \$	593 000 \$
Transport de plants	60 000 \$	103 007 \$	103 007 \$	100 000 \$
Emballage de plants	- \$	- \$	- \$	60 000 \$
Hébergement reboiseurs	52 000 \$	57 302 \$	57 302 \$	55 000 \$
Recipients manquants	- \$	- \$	- \$	- \$
Calcul de possibilité de récolte forestière	- \$	17 655 \$	17 655 \$	5 845 \$
Suivi de plantation	46 000 \$	30 937 \$	30 937 \$	35 000 \$
Sous-total d'aménagement	5 440 333 \$	5 604 094 \$	5 604 094 \$	6 240 867 \$
Fonctionnement de l'Agence				
Secrétariat et dépenses de bureau	1 000 \$	407 \$	407 \$	1 000 \$
Vérification opérationnelle	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Service professionnel-Secrétariat de l'Agence	149 798 \$	149 798 \$	149 798 \$	154 292 \$
Service professionnel-Mandat ad hoc	- \$	- \$	- \$	- \$
Assurances	3 218 \$	3 218 \$	3 218 \$	3 400 \$
Frais de réunion	5 000 \$	3 625 \$	3 625 \$	5 000 \$
Cotisations et abonnements	500 \$	344 \$	344 \$	500 \$
Formation	1 000 \$	- \$	- \$	7 000 \$
Frais de déplacement	2 500 \$	- \$	- \$	2 500 \$
Honoraires professionnels	4 800 \$	4 944 \$	4 944 \$	5 200 \$
Publicité et Information	7 000 \$	1 075 \$	1 075 \$	4 000 \$
Système informatique	3 000 \$	2 668 \$	2 668 \$	3 000 \$
Mérite forestier	1 500 \$	- \$	- \$	1 500 \$
Colloques	6 000 \$	636 \$	636 \$	6 000 \$
Frais Banque	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Sous-total de fonctionnement	195 416 \$	176 816 \$	176 816 \$	203 492 \$
Total des dépenses :	5 635 750 \$	5 780 910 \$	5 780 910 \$	6 444 359 \$
SURPLUS / DÉFICIT d'opération	10 505 \$	234 587 \$	234 587 \$	(1 946 459) \$
SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL	10 505 \$	1 766 005 \$	1 766 005 \$	- \$
Encaisse	-12K \$			
Placements (EPQ) (Régulier échéance 31 mai)	2,47M \$			
Placements (subvention 2021)	2,70M \$			
Frais d'administration (7% PPMV)	3,06%			

Annexe 2 – Territoire de l'Agence Abitibi

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l'Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648 000	14%
MRC d'Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de la Vallée-de-l'Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%



Annexe 3 – Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2025-2026



**Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi**

Conseillers forestiers accrédités 2025-2026

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées
Consultant forestier Jasmin Rouleau 38 rang 8 et 9 Ouest Authier-Nord (Québec) J0Z 1E0	M. Jasmin Rouleau, ing. f.	Tel : (819) 339-8622 jrouleau@cfjr.ca
Roulec 33, rue Principale Case postale 89 Nedelec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 foresterie@roulec.ca
Groupe forestier coopératif Abitibi 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 dlapierre@qfcabitibi.ca
Coopérative de travail de Guyenne 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Vincent Bossé, ing. f. Mme Suzanne Boulé, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 suzanne.boule@cooptravailguyenne.qc.ca
Sylviculture La Vérendrye Inc. 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme France Macdonald, ing. f. Mme Marjorie Paletta, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 mpaletta@sylviculture.ca

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

Mourad Saddem, Ph.D.
700, avenue Dallaire, suite 170
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9
Tél. : (819) 762-6009 poste 223
Cell. : (819) 277-5263
agence.abitibi@arfpa.ca
Site internet : www.arfpa.ca



**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de l'Abitibi**
700, avenue Dallaire, suite 170
Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4V9
Téléphone : (819) 762-6009 poste 223
www.arfpa.ca

